

DELIBERATION : 2021-03-13

OBJET : Engagement dans la candidature Espace Valléen 2021-2027

L'an deux mil vingt et un et le onze mai à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel

Angles :

BAC Aimé

Annot :

COZZI Marion
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

Colmars les Alpes :

SURLE-GIRIEUD Magali

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
CASPARI Hélène
FERAUD François

La Garde :

CEIL Jean-Charles

La Mure Argens :

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
GERIN-JEAN François

Saint Benoit:

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

Saint Lions :

ISNARD Madeleine

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye:

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne:

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. FENOUIL Jean ayant donné pouvoir à Mme COZZI Marion; FALASHI Sandra ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean ; M. COLLOMP Gérard ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard ; M. VINCENT Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina ; M. MARANGES Philippe ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina ; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas ; M. LAUGIER Joël suppléé par M. CEIL Jean-Charles ; M. DELSAUX Alain ayant donné pouvoir à Mme SURLE-GIRIEUD Magali ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; Mme PONS-BERTAINA Viviane ayant donné pouvoir M. LAUGIER Maurice ; Mme VACCAREZZA Francine ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François ; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert ; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. GARNIER Brice

Absents excusés : M. VIALE Thierry ; M. BARBAROUX Christophe ; M. MANGIAPIA Ludovic ; M. COLLOMP Thierry ; M. DURAND Gilles ; Mme ONCINA Anabel

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Engagement dans la candidature Espace Valléen 2021-2027

Exposé

Dans le cadre d'une approche interrégionale qui détermine des orientations stratégiques à l'échelle du Massif des Alpes, l'Etat et les Régions SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne Rhône Alpes, sont engagés depuis plusieurs années dans l'accompagnement de stratégies de diversification touristique en faveur des territoires du massif alpin, notamment dans le cadre du programme « Espace Valléen » soutenu financièrement par l'Union Européenne (FEDER POIA), l'Etat (FNADT Alpes, dotations départementales, crédits des agences) ainsi que les Régions (dispositifs régionaux dédiés) et Départements.

Le programme Espace Valléen 2015-2020, porté initialement par le Pays A3V puis transféré à la CCAPV en 2017 a permis la réalisation de 16 opérations d'un coût total éligible de 2,28 millions d'€ et mobilisant 1,582 millions d'€ d'aides financières extérieures.

Afin d'inscrire la dynamique de diversification touristique dans la durée, l'Etat et les deux Régions alpines ont informé les territoires de la reconduction du dispositif pour la période 2021-2027 via le lancement d'un appel à candidature « sélection des Espaces Valléens 2021-2027 ».

La génération 2021-2027 des Espaces Valléens alpins devra s'inscrire en réponse aux trois enjeux prioritaires identifiés par le Comité de Massif des Alpes :

- Accompagner l'adaptation au changement climatique ;
- Poursuivre et accélérer un développement touristique diversifié et adapté aux nouvelles attentes des clientèles (clientèles jeunes, sensibilité environnementale, durée des séjours, diversification des produits et services, itinérance...) ;
- Favoriser la cohésion territoriale (géographique, économique et sociale).

Pour candidater au dispositif, il convient d'élaborer un dossier comprenant :

- Un diagnostic territorial actualisé ;
- Une stratégie réactualisée : enjeux, ambitions, orientations, cohérence territoriale, gouvernance « réinventée » ;
- Un plan d'actions à 7 ans ;
- Un dispositif de suivi et d'évaluation.

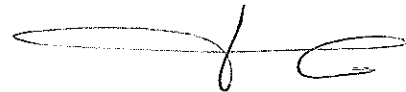
Ce dossier, sous réserve de la validation du principe de cette candidature, sera élaboré lors de réunions de travail associant les partenaires concernés.

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'ENGAGER** la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon dans le dispositif Espace Valléen 2021-2027 en répondant à l'appel à candidature correspondant ;
- **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 11 mai 2021
Le Président,



Maurice LAUGIER

Envoyé en préfecture le 12/05/2021

Reçu en préfecture le 12/05/2021

Affiché le

ID : 004-200068625-20210511-2021_03_13-DE